



61-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°61-2017 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PREFINANCEMENT ENTRE LE SICTIAM ET LA MAIRIE DE DRAP

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Président informe les membres que le SICTIAM propose à la commune de DRAP de bénéficier de son marché à bons de commandes pour l'achat de matériels, logiciels et services annexes, pour les besoins définis préalablement d'un commun accord.
Le SICTIAM assurera le préfinancement de l'ensemble à hauteur maximale de **15 005,10 Euros**.

Le SICTIAM assurera en outre la mise en route et le suivi de la formation. Il pourra intervenir en aval pour aider les utilisateurs à résoudre d'éventuels problèmes qui surviendraient ultérieurement.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'adopter les opérations programmées

D'accepter de préfinancer l'ensemble des opérations,

D'adopter le projet de convention à intervenir avec la Mairie de Drap dont le projet est joint en annexe,

Et d'autoriser M. le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
Date d'affichage : 21/07/2017